

RAPPORT N° 517 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 9 NOVEMBRE 2025

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 1^{er} au 8 novembre 2025. Il documente les cas de violations des droits de l'homme commises sur le territoire burundais.

Au cours de cette période, cinq (5) personnes ont été assassinées dans les provinces de Bujumbura et de Burunga.

Le rapport dénonce également le cas d'une (1) personne qui a été grièvement blessée par balles tirées par la police dans la province de Bujumbura et celui d'une (1) personne qui a été arbitrairement arrêtée et détenue dans la province de Gitega.

1. Violation du droit à la vie

- Le dimanche 2 novembre 2025, dans la matinée, le corps sans vie en état de décomposition d'une femme identifiée sous le nom d'Appolonie Ndayisaba, âgée de 48 ans, a été retrouvé sur les rives du lac Tanganyika au quartier de Gisyo, zone de Kanyosha, commune de Mugere, dans la province de Bujumbura.

Selon les témoignages des membres de sa famille, Appolonie Ndayisaba était venue rendre visite à ses proches résidant au quartier de Gisyo. Le vendredi 31 octobre, elle est sortie pour une petite promenade, mais n'est pas rentrée à la maison. Malgré des recherches approfondies, menées notamment à l'aide des médias sociaux, elle est restée introuvable. Son corps a finalement été retrouvé le dimanche matin présentant des blessures qui montrent qu'elle aurait été tuée par des malfaiteurs non encore identifiés.

SOS-Torture Burundi appelle à l'ouverture d'une enquête immédiate, approfondie et impartiale afin d'établir les circonstances des faits, d'identifier les responsables et de les traduire en justice conformément à la loi.

- La mardi 4 novembre 2025, dans la matinée, deux corps sans vie, ont été découverts sur la colline de Muzi, zone de Maramvya, commune de Rumonge, dans la province de Burunga. Les victimes ont été identifiées comme étant Madame Nadine Nininahazwe et son fils Axel Béni Irangiyé, âgé d'un an et deux mois

Selon des habitants de la colline de Muzi, Nadine Nininahazwe et son enfant étaient portés disparus depuis samedi le 1^{er} novembre 2025. Inquiets de leur absence prolongée, des voisins ont alors alerté les autorités administratives locales qui ont immédiatement entamé des recherches. Elles ont alors décidé d'ouvrir leur maison où elles ont retrouvé le corps de l'enfant, la tête plongée dans un sceau d'eau. Peu après, le corps de la mère a été découvert le même jour dans un boisement situé sur la même colline.

Le père de famille, qui résiderait actuellement en Tanzanie pour des raisons professionnelles, n'était pas au domicile des victimes au moment de ces faits. Les circonstances exactes de leur mort ne sont pas encore élucidées et aucun suspect n'a encore été identifié.

SOS-Torture Burundi appelle à l'ouverture d'une enquête minutieuse, impartiale et approfondie pour élucider les circonstances exactes de leur mort et identifier les auteurs afin qu'ils soient punis conformément à la loi.

- Le mercredi 5 novembre 2025, dans l'après-midi, vers 14 heures, des orpailleurs artisanaux ont découvert deux corps sans vie. Celui d'un homme âgé d'environ 50 ans et celui d'un garçon d'une dizaine d'années sur les rives de Nyamagana, au pied de la colline de Nyamagana, zone et commune de Cibitoke, dans la province de Bujumbura.

Selon le témoignage des orpailleurs, ils ont été alertés par une odeur nauséabonde et des mouches tournoyant près des fourrés, non loin de la rivière. Les deux corps de ces personnes non encore identifiées présentaient de multiples blessures

profondes. Ils ont été par la suite transportés à la morgue de l'hôpital de Cibitoke pour une autopsie.

SOS-Torture Burundi appelle à l'ouverture d'une enquête approfondie afin d'identifier les responsables et de les sanctionner conformément à la loi.

2. Violation du droit à l'intégrité physique

- Le jeudi 6 novembre 2025, aux alentours de 21 heures, un policier dont le nom n'est pas encore connu a grièvement blessé par balles une réfugiée de la communauté Banyamulenge identifiée sous le nom de Mugiraneza alors qu'elle rentrait à moto de ses activités commerciales dans le quartier de Buterere, commune de Ntahangwa, province de Bujumbura.

Selon des témoins oculaires, Mugiraneza a été interceptée par deux policiers dont l'un a directement ouvert le feu, sans même une sommation, la blessant grièvement à la jambe. La victime, dans un état critique, a été évacuée dans une structure de soins à Bujumbura.

SOS-Torture Burundi appelle à l'ouverture d'une enquête immédiate et impartiale pour identifier ces deux policiers, établir les responsabilités et les punir conformément à la loi.

3. Violation du droit à la liberté de mouvement : arrestation et détention arbitraires

- Le mercredi 5 novembre 2025, vers 11h30, des policiers ont arbitrairement arrêté un homme connu sous le nom de Médard Nkenguburundi à son domicile situé sur la colline de Kirehe, zone de Mungwa, dans la commune et province de Gitega et l'ont conduit au cachot de la zone de Mungwa.

Selon des membres de sa famille, Médard Nkenguburundi a été arrêté et incarcéré du simple fait que ces policiers n'ont pas pu trouver son fils majeur dont ils soupçonnent d'avoir engrossé une fille de la localité.

SOS-Torture Burundi demande la libération immédiate et sans condition de Médard Nkenguburundi détenu en violation du principe de la personnalité de la responsabilité pénale des personnes physiques (art. 18 du code pénal burundais).

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.